

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des formations

Sous-direction des formations professionnelles

**Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels**

ARRÊTÉ

du 29 juillet 2004

portant création du certificat d'aptitude professionnelle
Tapissier-tapissière d'ameublement en siège

NORMEN E 0401703 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative des arts appliqués du 18 mars 2004 ;

VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 24 juin 2004.

ARRÊTE

Article 1er: Il est créé un certificat d'aptitude professionnelle *Tapissier-tapissière d'ameublement en siège* dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2: Le référentiel d'activités professionnelles et le référentiel de certification de ce certificat d'aptitude professionnelle sont définis en annexe I au présent arrêté.

Article 3: La préparation à ce certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines, définie en annexe II du présent arrêté.

Article 4: Le certificat d'aptitude professionnelle *Tapissier-tapissière d'ameublement en siège* est organisé en six unités obligatoires et une unité facultative qui correspondent à des épreuves évaluées selon des modalités fixées par le règlement d'examen figurant en annexe III au présent arrêté.

Article 5: La définition des épreuves et les modalités d'évaluation de la période de formation en milieu professionnel sont fixées en annexe IV au présent arrêté.

Article 6: Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il présente l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret du 4 avril 2002 susvisé.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Il précise également s'il souhaite présenter l'épreuve facultative.

Article 7: Les correspondances entre les épreuves ou unités de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 31 juillet 1990 portant création du certificat d'aptitude professionnelle *Tapisserie d'ameublement garniture décor* modifié par arrêté du 7 janvier 1992 et les unités de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté sont fixées en annexe V au présent arrêté.

Toute note obtenue aux domaines et épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté modifié du 31 juillet 1990 précité est, à la demande du candidat et pour la durée de sa validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Toute unité capitalisable obtenue au titre de l'arrêté susvisé du 31 juillet 1990 modifié permet, pour sa durée de validité, au candidat d'être dispensé, à sa demande, de l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 8: La première session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle *Tapissier-tapissière d'ameublement en siège* aura lieu en 2007.

La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle *Tapisserie d'ameublement garniture décor* organisée conformément aux dispositions de l'arrêté précité du 31 juillet 1990 modifié, aura lieu en 2006.

A l'issue de cette session d'examen, l'arrêté précité du 31 juillet 1990 modifié est abrogé.

Article 9: Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juillet 2004.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur de l'enseignement scolaire

Patrick GERARD

Journal officiel du 18 août 2004.

**RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES**

PRÉSENTATION DES FONCTIONS ET DES TÂCHES

FONCTIONS	TÂCHES
I - INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la demande - Collecter les données - Identifier le (s) style (s) - Déterminer les techniques adaptées - Recenser les matériaux et l’outillage nécessaire
II - PRÉPARATION	<ul style="list-style-type: none"> - Dégarnir tout ou partie d’un lit, d’un siège, ... - Vérifier l’état des supports à garnir (fût, carcasse, ...) - Préparer le poste de travail et l’outillage nécessaire - Assurer l’approvisionnement en matières premières - Vérifier la conformité, quantitativement et qualitativement, des matériaux de couvertures et de finitions à utiliser
III - RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les pieds, selon la nature du produit - Gérer le recollage des taquets si nécessaire - Tracer les axes nécessaires à chacune des opérations - Procéder au sanglage, à la pose des ressorts et à leur guindage - Procéder à la mise en crin, à l’emballage et au rabattage - Procéder au piquage des points - Procéder à la mise en blanc, à la coupe et à la pose de tissus - Procéder à la finition (clous, passementerie, couture, ...) - Tracer, développer et draper les décors simples
IV - COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir à jour les fiches techniques et les documents iconographiques - S’informer des évolutions techniques et esthétiques - Participer à l’accueil des clients et des fournisseurs - Contribuer au bon fonctionnement et à la valorisation de l’entreprise

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION

I - INFORMATION

TÂCHES

Tâche 1 - Analyser la demande

Tâche 2 - Collecter les données

Tâche 3 - Identifier le (s) style (s)

Tâche 4 - Déterminer les techniques adaptées

Tâche 5 - Recenser les matériaux et outillages nécessaires

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens et ressources

- Fiches techniques du travail à réaliser
- Fiches d'exécution
- Source iconographique (croquis, photos)
- Sources techniques (plan et relevés de mesures)

Autonomie, responsabilité

- Autonome et responsable face à la demande dans les limites fixées par la hiérarchie

Résultats attendus

- Les documents techniques et iconographiques sont compris et assimilés

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION

II - PRÉPARATION

TÂCHES

- Tâche 6 - Dégarnir tout ou partie d'un lit, d'un siège, ...
- Tâche 7 - Vérifier l'état des supports à garnir (fût, carcasse, ...)
- Tâche 8 - Organiser le poste de travail et Préparer l'outillage nécessaire
- Tâche 9 - Assurer l'approvisionnement en matières premières
- Tâche 10 - Vérifier la conformité, quantitativement et qualitativement, des matériaux de couvertures et de finitions à utiliser

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens et ressources

- Fiches et/ou documents techniques
- Matières premières et matériaux de couverture et de finition
- Outillages d'atelier

Autonomie, responsabilité

- Organisation du poste de travail
- Autonome et responsable face à la demande dans les limites fixées par la hiérarchie

Résultats attendus

- Les choix opérés sont adaptés à la réalisation et/ou à la remise en état demandée
- Les matériaux manquants et/ou non conformes sont repérés et signalés

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION

III - RÉALISATION

TÂCHES

- Tâche 11 - Protéger les pieds, selon la nature du produit
- Tâche 12 - Gérer le recollage des taquets si nécessaire, Préparer les chanfreins de rabattage
- Tâche 13 - Tracer les axes nécessaires à chacune des opérations
- Tâche 14 - Procéder au sanglage, à la pose des ressorts et à leur guindage
- Tâche 15 - Procéder à la mise en crin, à l'emballage et au rabattage
- Tâche 16 - Procéder au piquage des points
- Tâche 17 - Procéder à la mise en blanc, à la coupe et à la pose de tissus
- Tâche 18 - Procéder à la finition (clous, passementerie, couture, ...)
- Tâche 19 - Tracer, Développer et Draper les décors simples

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens et ressources

- Fiches et/ou documents techniques
- Outillages et matériels
- Matériaux de couverture et de finition

Autonomie, responsabilité

- Autonome et responsable face à la demande dans les limites fixées par la hiérarchie

Résultats attendus

- La réalisation est conforme à la demande dans le respect du style et/ou du cahier des charges
- Les temps de réalisation sont respectés

TABLEAU DE DÉTAIL DES ACTIVITÉS

FONCTION

IV - COMMUNICATION

TÂCHES

- Tâche 20 - Tenir à jour les fiches techniques et les documents iconographiques
- Tâche 21 - S'informer des évolutions techniques et esthétiques
- Tâche 22 - Participer à l'accueil des clients et des fournisseurs
- Tâche 23 - Contribuer au bon fonctionnement et à la valorisation de l'entreprise

CONDITIONS D'EXERCICE

Moyens et ressources

- Outils et supports de communication
- Vocabulaire professionnel spécifique

Autonomie, responsabilité

- Responsable selon délégation

Résultats attendus

- Le langage professionnel est assimilé
- L'utilisation des outils et supports de communication est maîtrisé
- Le comportement personnel contribue aux bonnes relations au sein de l'entreprise

INTRODUCTION

PRÉAMBULE

Le métier de la tapisserie d'ameublement en siège évolue pour répondre à de nouvelles réalisations. Elles dépendent des recherches sur les formes (design de produit), des évolutions technologiques, physiques et esthétiques des matériaux et étoffes (densité, élasticité, textures, matières...) et de leur mise en œuvre.

Parallèlement, la tapisserie d'ameublement en siège traditionnelle répond à des demandes de rénovation, de réalisation de copies de meubles de style et contribue à pérenniser un capital de savoir-faire professionnels.

Premier niveau de qualification, le certificat d'aptitude professionnelle de Tapisserie d'ameublement en siège est orienté vers l'acquisition des repères fondamentaux (connaissances stylistiques, artistiques et techniques) et vers la maîtrise des pratiques utilisant les matériaux naturels de garnissage (crin animal et fibres végétales). Ces pratiques procurent sensibilité tactile, dextérité manuelle et compréhension de la relation entre la matière et le volume à restituer, lesquelles demeurent les bases indispensables pour exercer et évoluer dans le métier.

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle saura appréhender ainsi, dans les meilleures conditions, les concepts esthétiques contemporains et les procédés de fabrication adaptés impliquant selon les cas des matériaux synthétiques et des techniques complexes de construction.

Ces concepts et procédés seront abordés, soit au long d'une carrière professionnelle, soit durant une formation conduisant au niveau IV (baccalauréat professionnel des métiers d'art option Tapisserie d'ameublement, brevet professionnel ameublement tapisserie décoration, brevet technique des métiers option tapissier) et au niveau III (diplôme des métiers d'art de l'Habitat, option Tapisserie d'ameublement).

CLASSIFICATION DU DIPLÔME ET NIVEAU DE QUALIFICATION

Ce diplôme se situe au niveau V de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

1- Types d'entreprises :

Artisanales, petites et moyennes.

2- Domaine d'intervention :

Le titulaire du CAP Tapisserie d'ameublement en siège intervient dans le cadre de la réalisation de la garniture et de la couverture de sièges et/ou de meubles divers. Il assure la mise en œuvre des étoffes. Il est concerné par la remise en état des mobiliers. Son lieu d'intervention privilégié est l'atelier de fabrication. Il peut être amené à réaliser sur site des relevés et à entreprendre l'acheminement des ouvrages vers leurs destinations.

En fabrication, il opère suivant un processus unitaire ou de petite série.

3- Place dans l'organisation :

Dans son domaine d'intervention, le titulaire du CAP Tapisserie d'ameublement en siège est amené à assurer seul les tâches successives conduisant à la réalisation d'un ouvrage prédéfini esthétiquement et techniquement. Il peut être conduit à participer à des travaux plus complexes (rénovation de meubles anciens, ouvrages précieux...) sous le contrôle d'un personnel confirmé ou celui de sa hiérarchie.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DU TITULAIRE DU CAP TAPISSERIE D'AMEUBLEMENT EN SIÈGE

1- Les tâches professionnelles

La réalisation des tâches professionnelles est associée à une réflexion constante, de nature historique, fonctionnelle et esthétique. Cette réflexion conduit à des choix déterminants pour la réalisation d'un produit de qualité.

A partir d'instructions écrites ou orales relatives à la réalisation de tout ou partie d'ouvrage, le titulaire du CAP Tapissierie d'ameublement en siège devra être capable d'assurer les tâches suivantes :

- Déterminer les matériaux et outillages nécessaires en fonction de la fiche technique du produit
- Préparer le poste de travail et assurer les protections de l'ouvrage si nécessaire
- Procéder à la réalisation de la garniture
- Réaliser la pose des tissus et la finition
- Tracer, développer et draper les décors et chutes à têtes droites

2- Les ouvrages

Dans le contexte des fabrications en entreprise, les ouvrages pouvant être particulièrement confiés au titulaire d'un CAP Tapissierie d'ameublement en sièges sont les suivants :

- **Garniture traditionnelle naturelle (fibres végétales, crin animal)**
 - garniture à pelote
 - garniture piquée tendue à l'ancienne
 - garniture piquée tendue sur guindage simple
 - garniture à cuvette avec ou sans suspension
 - garniture boutonnée
 - garniture capitonnée sur forme simple (carré, rectangle)
- **Coupe et décors**
 - chutes et festons simples
- **Travaux de coupe sur tous supports**
 - relevé de mesures, plan de coupe, coupe pour des tissus unis, à rayures et motifs avec raccords
 - coupe des tissus pour couvrir (sièges et panneaux)
 - coupe des coussins : coupe droite et circulaire
- **Calcul de métrage siège**
 - siège à garniture tendue : tissus et étoffes unis et à rayures, motifs à centrer
- **Couture machine**
 - approche et résolution technologiques et pratiques simples
- **Travail de la mousse**
 - découpe dans le plan
 - façonnages : chanfrein, arrondi pour mise en forme simple

Dans les centres de formation, ces différents ouvrages forment une base d'exercices de référence .

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES		RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DES UNITÉS PROFESSIONNELLES	
<p>Emploi concerné : Ouvrier professionnel qualifié.</p> <p>Type d'entreprise : Artisanale, petite et moyenne.</p> <p>Matériaux et produits mis en œuvre : Étoffes et matériaux de garnissage traditionnels</p> <p>Types de travaux : Fabrication unitaire, de petite et moyenne séries.</p>		<p>COMPÉTENCE GLOBALE Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Tapissierie d'ameublement en siège doit être capable de réaliser tout ou partie d'ouvrage en respectant des critères esthétiques, stylistiques et des contraintes liées à la mise en œuvre des matériaux traditionnels de garnissage.</p>	
FONCTIONS	TÂCHES PRINCIPALES	CAPACITÉS	COMPÉTENCES TERMINALES
I INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la demande - Collecter les données - Déterminer le (s) style (s) - Déterminer les techniques adaptées - Recenser les matériaux et l'outillage nécessaire 	C1 S'INFORMER	01 Collecter des informations 02 Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques
II PRÉPARATION	<ul style="list-style-type: none"> - Dégarnir tout ou partie d'un lit, d'un siège, ... - Vérifier l'état des supports à garnir (fût, carcasse, ...) - Préparer le poste de travail et l'outillage nécessaire - Assurer l'approvisionnement en matière premières <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la conformité, quantitativement et qualitativement, des matériaux de couvertures et de finitions à utiliser 	C2 TRAITER ET DÉCIDER	01 Préparer et ou contrôler le support 02 Élaborer une solution esthétique et technique 03 Établir des métrages et quantités 04 Organiser le poste de travail
III RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les pieds, selon la nature du produit - Gérer le recollage des taquets si nécessaire - Tracer les axes nécessaires à chacune des opérations - Procéder au sanglage, à la pose des ressorts et à leur guindage - Procéder à la mise en crin, à l'emballage et au rabattage - Procéder au piquage des points. - Procéder à la mise en blanc, à la coupe et à la pose de tissus - Procéder à la finition (<i>clous, passementerie, couture, ...</i>) - Tracer, développer et draper les décors simples 	C3 METTRE EN ŒUVRE RÉALISER	01 Assurer les protections des produits 02 Préparer, tracer les supports et débiter les toiles de garnissage 03 Effectuer les opérations de garnissage 04 Couper, couvrir et assurer les finitions 05 Transcrire, dessiner et exécuter un drapé 06 Contrôler le produit
IV COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir à jour les fiches techniques et les documents iconographiques - S'informer des évolutions techniques et esthétiques - Participer à l'accueil des clients et des fournisseurs - Contribuer au bon fonctionnement et à la valorisation de l'entreprise 	C4 COMMUNIQUER	01 S'exprimer oralement, participer aux échanges 02 Émettre et recevoir des informations graphiquement et par écrit

TABLEAU DE COMPÉTENCES TERMINALES

C1	S'INFORMER
01	Collecter des informations

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP1	CONSULTER un responsable OBSERVER RECHERCHER des données	Données écrites et/ou numériques, orales : - Fiches techniques - Représentations graphiques - Données informatisées	Les informations collectées sont nécessaires, suffisantes, compatibles avec la tâche à réaliser et conformes aux caractéristiques esthétiques souhaitées

C1	S'INFORMER
02	Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP1	LIRE ET COMPRENDRE les données IDENTIFIER les échelles et codes graphiques REPÉRER les caractéristiques : - dimensionnelles, Géométriques, fonctionnelles, des éléments constituant l'ouvrage - stylistique et esthétique CLASSER, ORDONNER les données	Dossier technique pouvant comprendre : - dessins d'ensemble - descriptifs - plans de coupe - spécifications particulières - normes de représentation graphique - catalogues de fournitures - fiches techniques - dessin de fabrication - documents iconographiques - notice d'emploi et de maintenance des matériels - fiche sécurité	Le vocabulaire technique employé est connu et utilisé correctement L'identification des échelles, du code graphique est conforme aux normes en vigueur Les caractéristiques dimensionnelles, géométriques et fonctionnelles sont explicitées sans erreur stylistique, esthétique, technologique Les informations recueillies sont exploitables

TABLEAU DE COMPÉTENCES TERMINALES

C2	TRAITER ET DÉCIDER
01	Préparer et/ou contrôler le support

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP1	<p>RESPECTER une méthode de dégarnissage.</p> <p>OBSERVER et ANALYSER les méthodes antérieures de garnissage</p> <p>DÉDUIRE et CONSIGNER les observations</p> <p>VÉRIFIER l'état du support (Assemblages, taquets, feuillures...)</p>	<p>Supports garnis</p> <p>Outillages adaptés au dégarnissage</p>	<p>Les supports n'ont pas subi de détériorations ou de dommages particuliers</p> <p>Les observations sont pertinentes et justifiées</p>

C2	TRAITER ET DÉCIDER
02	Élaborer une solution esthétique et technique

	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP1	<p>EXPLOITER les données en vue d'une réalisation précise</p> <p>ADOPTER une solution technique en fonction des paramètres retenus ou imposés</p> <p>ORGANISER, PRÉSENTER une méthode de mise en œuvre</p>	<p>Documents iconographiques, historiques, stylistiques...</p> <p>Documents de définition de l'ouvrage</p> <p>Critères de choix (méthodes, matériels, temps de fabrication, renseignement sur la qualité...)</p>	<p>Les critères d'analyse sont correctement identifiés</p> <p>Les propositions concernant l'organisation de la réalisation sont compatibles avec la demande et le cahier des charges</p>

TABLEAU DE COMPÉTENCES TERMINALES

C2	TRAITER ET DÉCIDER
03	Établir des métrages et quantités

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP1	EFFECTUER et CONSIGNER un relevé de mesures	Outils de mesures adaptés. Supports nus ou garnis	La méthode de relevé de mesures est respectée Les différents éléments sont correctement identifiés et repérés
	ÉTABLIR une fiche de débit	Caractéristiques des matériaux et matières premières définies	
	RÉALISER un plan de coupe		Les mesures, métrages et fiches de débit sont justes
	PRÉVOIR l'approvisionnement en matériaux et matières premières	Stock à disposition	

C2	TRAITER ET DÉCIDER
04	Organiser le poste de travail

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP1 UP2	DISPOSER les éléments du poste de travail en fonction des étapes et de l'ouvrage à réaliser	Le poste de travail (atelier, sur site) et son environnement	L'organisation du poste de travail, des équipements, du stockage des matériels et matériaux répond aux règles de prévention et de sécurité et facilite la réalisation de l'ouvrage
	COORDONNER le poste de travail avec le contexte de production	Matériels et matériaux disponibles	
	ASSURER la mise en place des dispositifs de protection concernant les personnes et les biens	Consignes particulières	
	VÉRIFIER et ENTRETENIR l'outillage	Règles de prévention et de sécurité	

TABLEAU DE COMPÉTENCES TERMINALES

C 3	METTRE EN ŒUVRE ET RÉALISER
01	Assurer les protections du produit

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP2	ADAPTER et mettre en place les protections nécessaires	Piètements, sculptures et dorures...	Le meuble n'a pas subi de détérioration
	ASSURER de bonnes conditions de stockage	Protection contre la poussière, les chocs, les chutes...	
	PROTÉGER le meuble pour le déplacer, le transporter	Couvertures, sangles, mousses...	La stabilité est assurée

C 3	METTRE EN ŒUVRE ET RÉALISER
02	Préparer, tracer les supports et débiter les toiles de garnissage

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP2	GÉRER et FIXER les taquets	Collage vissage Collage clouage	Les taquets sont conformes et résistants
	CHANFREINER aux emplacements de rabattage	Râpe	Le chanfrein est régulier, à 45° et adapté aux têtes de semences
	REPÉRER et TRACER les axes de symétrie	Utilisation d'instruments de mesures et de repérages (compas à pointes sèches, mètres...)	Les sangles sont correctement réparties Les toiles et les étoffes sont centrées et le droit fil est respecté
	MESURER, ORGANISER les opérations de coupe des toiles	Les toiles de garnissage sont disponibles	Les dimensions sont justes La coupe est optimisée Le droit fil respecté

TABLEAU DE COMPÉTENCES TERMINALES

C 3	METTRE EN ŒUVRE ET RÉALISER
03	Effectuer les opérations de garnissage

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP2	SANGLER les châssis et carcasses	Dossier technique et contexte de fabrication Outillage manuel et pneumatique	Le respect des règles de sanglage - tension - fixation - qualité - quantité
	CHOISIR, POSITIONNER, FIXER les ressorts	hauteur de garniture prédéfinie	
	GUINDER les ressorts	Dossier technique et contexte de fabrication	Le choix des ressorts, leurs positions et leurs fixations sont conformes aux attendus
	GARNIR le support	Entoilage posé et/ou support couvert d'une toile forte Forme de garniture prédéfinie Matériaux de remplissage déterminés	La quantité, la répartition et le façonnage
	RABATTRE la toile d'embourure	Toile maintenue par un point de fond Profil de garniture définie	Le droit fil est respecté, le point de fond, la tension et la fixation sont conformes
	PIQUER la garniture	Nombre et type de points définis Outillage adapté	L'alignement, la répartition, la tension et la régularité des points, manifestent : - maîtrise gestuelle - rigueur - soin - goût
	Mettre en blanc	Pose des lacets réalisés Matériaux de piquêre déterminés	La piquêre de crin animal est homogène et régulière Le droit fil, la tension, la fixation et la propreté sont respectés

TABLEAU DE COMPÉTENCES TERMINALES

C 3	METTRE EN ŒUVRE ET RÉALISER
04	Couper, couvrir et assurer les finitions

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP2	EFFECTUER les relevés de mesures sur le support garni	Dossier technique	Les relevés de mesures prennent en compte le type d'utilisation
	VÉRIFIER le tissu	Fiche signalétique du matériau Codes textiles connus	Les matériaux sont cohérents avec le bon de commande
	ÉTABLIR un plan de coupe	Relevé de mesures et caractéristiques de l'étoffe connus	Les échelles sont assimilées Le sens, le motif et les rayures éventuelles sont prises en compte
	COUPER le tissu	Plan de coupe, fiche de débit	La coupe respecte le droit fil et /ou le motif
	COUVRIR la garniture		La tension, et la fixation sont conformes Le droit fil est aligné
	POSER la passementerie	Colles, clous, agrafes, fils...	La pose est conforme à la technique choisie
	CLOUTER les clous décoratifs		Les clous sont alignés Les moulures et têtes de clous sont intactes
	FIXER le jaconas		Le droit fil et la propreté de la fixation sont respectés

TABLEAU DE COMPÉTENCES TERMINALES

C 3	METTRE EN ŒUVRE ET RÉALISER
05	Transcrire, dessiner et exécuter un drapé

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP2	LIRE les documents	Dossiers techniques	Les informations sont comprises
	DESSINER en respectant l'échelle demandée	Documents iconographiques, occasionnellement d'après modèle	Le dessin est retranscrit à l'échelle demandée Les mesures sont respectées Le dessin est exploitable
	DÉVELOPPER		Les codes couleur sont justes Le développement est précis et utilisable
	COUPER l'étoffe correspondant au développement		Les étoffes sont tracées La coupe droit fil est respectée
	DRAPER en suivant la forme du dessin	Support vertical	Le nombre de plis est juste
	FIXER le drapé	Houzeaux, épingles, agrafes, semences	Les fixations sont conformes

C 3	METTRE EN ŒUVRE ET RÉALISER
06	Contrôler le produit

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP2	EFFECTUER un contrôle visuel	Cahier des charges Produit réalisé	Le produit est conforme à la demande
	VÉRIFIER les dimensions		Les dimensions sont justes
	APPRÉCIER le produit fini		Les imperfections éventuelles sont corrigées Le produit fini est livrable

TABLEAU DE COMPÉTENCES TERMINALES

C 4	COMMUNIQUER
C4.1	S'exprimer oralement, participer aux échanges

Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP1 UP2	ÉCOUTER son interlocuteur	Les partenaires internes et externes	L'écoute et le savoir être sont manifestes
	CHOISIR le vocabulaire approprié à la situation	Vocabulaire professionnel	Les termes techniques liés au métier sont utilisés à bon escient
	S'INTÉGRER à une équipe	L'environnement professionnel	La participation au sein d'une équipe est effective
	ÉMETTRE des observations pertinentes	Matériels et matériaux du produit fabriqué	L'échange est efficace et constructif

C4.2	Émettre et recevoir des informations graphiquement et par écrit		
Unité	Savoir-faire être capable de	Conditions ressources	Indicateurs d'évaluation
UP1 UP2	UTILISER différents moyens de communication	Différentes sources d'information et de communication	L'outil de communication est adapté
	ORGANISER et GÉRER les documents	Fiches techniques, annotations	Le dossier est construit, clair et présenté avec soin
	CLASSER et HIÉRARCHISER les informations	Fichier de classement	L'utilisation des informations reçues est autonome

Unités constitutives du référentiel de certification

TABLEAU INDICATIF DE MISE EN RELATION : COMPÉTENCES-SAVOIRS ASSOCIÉS-UNITÉS –

COMPÉTENCES		S1	S2	S3	S4	S5	S6	UP1	UP2
C1 S'INFORMER									
C1.01	Collecter des informations							UPI	
	1. Consulter un responsable	0	0	0		0			
	2. Observer et Rechercher des données	0	0	0			0		
C1.02	Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques								
	1. Lire et Comprendre les données	0	0	0	0	0	0		
	2. Identifier les échelles et les codes graphiques	0			0		0		
	3. Repérer les caractéristiques	0	0				0		
	4. Classer et Ordonner les données			0	0		0		
C2 TRAITER ET DÉCIDER									
C2.01	Préparer et/ou Contrôler le support							UPI	
	1. Respecter une méthode de dégarnissage	0	0	0		0			
	2. Observer et analyser les méthodes antérieures de garnissage			0			0		
	3. Déduire et consigner les observations				0		0		
	4. Vérifier l'état du support			0		0			
C2.02	Élaborer une solution esthétique et technique							UPI	
	1. Exploiter les données en vue d'une réalisation	0	0	0	0	0	0		
	2. Adopter une solution en fonction de paramètres	0	0	0		0	0		
	3. Organiser présenter une méthode de mise en œuvre			0	0	0	0		
C2.03	Établir les métrages et les quantités							UPI	
	1. Effectuer et Consigner un relevé de mesures		0	0	0				
	2. Établir une fiche de débit		0	0		0			
	3. Réaliser un plan de coupe		0	0	0	0			
	4. Prévoir l'approvisionnement en matériaux et matières premières	0	0	0					
C2.04	Organiser le poste de travail							UP2	
	1. Disposer les éléments du poste de travail...	0	0						
	2. Coordonner le poste de travail avec le contexte de production			0					
	3. Assurer la mise en place des dispositifs de sécurité...		0	0		0			
	4. Vérifier et entretenir l'outillage		0			0			
C3 METTRE EN ŒUVRE ET RÉALISER									
C3.01	Assurer les protections du produit							UPI	
	1. Adapter et Mettre en place les protections nécessaires		0	0		0			
	2. Assurer de bonnes conditions de stockage			0		0			
	3. Protéger le meuble pour le déplacer et le transporter			0		0			
C3.02	Préparer, tracer les supports et débiter les toiles de garnissage							UPI	
	1. Gérer et Fixer les taquets		0	0		0			
	2. Chanfreiner aux emplacements de rabattage	0	0	0					
	3. Repérer et Tracer les axes de symétrie	0	0	0					
	4. Mesurer et Organiser les opérations de coupe des toiles	0	0	0		0			
C3.03	Effectuer les opérations de garnissage							UPI	
	1. Sangler les châssis et les carcasses	0	0	0			0		
	2. Choisir, Positionner et Fixer les ressorts	0	0	0		0			
	3. Guinder les ressorts	0	0	0		0			
	4. Garnir le support	0	0	0			0		
	5. Rabattre la toile d'embourrure	0	0	0					
	6. Piquer la garniture	0	0	0		0	0		
	7. Mettre en blanc	0	0	0		0			
C3.04	Couper, Couvrir et Assurer les finitions							UP2	
	1. Effectuer les relevés de mesure sur le support garni	0	0	0	0				
	2. Vérifier le tissu	0	0	0		0			
	3. Établir un plan de coupe	0	0	0	0	0			
	4. Couper le tissu	0	0	0					
	5. Couvrir la garniture	0	0	0		0	0		
	6. Poser la passementerie	0	0	0		0	0		
	7. Clouter les clous décoratifs	0	0	0		0	0		
	8. Fixer le jacons	0	0	0					
C3.05	Transcrire, Dessiner et Exécuter un drapé							UPI	
	1. Lire le document	0			0		0		
	2. Dessiner en respectant l'échelle demandée	0	0	0		0			
	3. Développer	0	0	0	0				
	4. Effectuer les coupes	0	0	0					
	5. Draper en suivant la forme du dessin	0	0	0			0		
	6. Fixer le drapé	0	0	0		0			
C3.06	Contrôler le produit							UPI	
	1. Effectuer un contrôle visuel	0				0	0		
	2. Vérifier les dimensions	0			0	0			
	3. Apprécier le produit	0				0	0		
C4 COMMUNIQUER									
	1. S'exprimer oralement, graphiquement et par écrit				0		0	UPI	UP2
	2. Participer aux échanges				0		0		

UNITES GÉNÉRALES

FRANÇAIS ET HISTOIRE GÉOGRAPHIE- UG 1

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

MATHÉMATIQUES-SCIENCES - UG2

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE – UG 3

L'unité comprend l'ensemble des objectifs, connaissances et compétences établis par l'arrêté du 25 septembre 2002 (BO n° 39 du 24 octobre 2002).

LANGUE VIVANTE – UG 4

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 8 juillet 2003 (BO hors série n° 4 du 24 juillet 2003).

LES SAVOIRS ASSOCIÉS

S1- LES MATÉRIAUX ET PRODUITS ASSOCIÉS

- 1.1. L'identification- la classification
- 1.2. Les caractéristiques
- 1.3. L'utilisation

S2 – LES MATÉRIELS

- 2.1. Les types
- 2.2. Les caractéristiques
- 2.3. L'utilisation

S3 – LES MÉTHODES

- 3.1. L'organisation des processus de fabrication
- 3.2. Les conditions de production
- 3.3. Le contact avec la clientèle et la livraison
- 3.4. La prévention

S4 – LES REPRÉSENTATIONS ET LA COMMUNICATION GRAPHIQUE

- 4.1. Les moyens d'expression graphique et informatique

S5 – LE CONTRÔLE – LA QUALITÉ

- 5.1. Les moyens de contrôle
- 5.2. La gestion de la qualité

S6 – ARTS APPLIQUÉS

- 6.1. L'analyse formelle et stylistique
- 6.2. Les pratiques documentaires
- 6.3. La mise au point esthétique d'une production
- 6.4. L'analyse d'un résultat

SAVOIRS ASSOCIÉS

S1 Les matériaux et produits associés

Connaissances		Niveau d'exigence
S.1.1. L'identification - la classification		
UP1 UP2	Notion d'origine	IDENTIFIER la nature et la qualité des matériaux et produits usuels en fonction : - de leur origine naturelle animale, végétale, minérale - de leur origine chimique artificielle, synthétique - de leur mode de fabrication
	Commercialisation – normalisation	ÉNONCER les caractéristiques commerciales et /ou normalisées des matériaux et produits

S.1.2. Les caractéristiques		
UP1 UP2	Physiques Chimiques	CITER les caractéristiques principales des différents matériaux et produits

S.1.3. L'utilisation		
UP1 UP2	Notions de déformation	INDIQUER les domaines d'utilisation et les précautions de mise en œuvre JUSTIFIER leurs limites d'usage
	Notions de dégradation, d'altération et de stabilité	COMPARER les performances d'un matériau par rapport aux sollicitations en exploitant des documents techniques et normatifs PRÉCISER les effets sur le matériau ÉNONCER les paramètres influençant les comportements

SAVOIRS ASSOCIÉS**S2 Les matériels**

Connaissances		Niveau d'exigence
S.2.1. Les types		
UP1	Conditions d'utilisation	IDENTIFIER les différents types de matériels pour permettre la mise en œuvre des matériaux et des produits
	Notions d'entretien	INDIQUER les conditions d'utilisation rationnelle des matériels ÉNUMÉRER les opérations d'entretien
	Mode de fonctionnement	CHOISIR en fonction de l'ouvrage, l'énergie adaptée au matériel disponible

S.2.2. Les caractéristiques		
UP1	Possibilités Réglages Puissance Performance	EXPLOITER des documents techniques et normatifs

S.2.3. L'utilisation		
UP1 UP2	Efficacité Notions de rentabilité	APPRÉCIER les limites d'emploi des matériels adaptés à la réalisation des ouvrages
	Règles de sécurité	DÉCRIRE les règles spécifiques à l'emploi de ces matériels
	Environnement	ÉNUMÉRER les perturbations et les dégradations possibles dues à l'usage des matériels (bruits, poussières...)

SAVOIRS ASSOCIÉS

S3 Les méthodes

Connaissances		Niveau d'exigence
S.3.1. L'organisation des processus de fabrication		
UP1	Techniques de garnissage <ul style="list-style-type: none"> - Suspensions - Rembourrages - Couvertures - Finitions 	ÉNUMÉRER et CLASSER les différentes techniques
UP2	Processus de fabrication	DÉFINIR les différentes étapes selon la nature de l'ouvrage à réaliser
	Organisation du poste de travail : <ul style="list-style-type: none"> - Notions d'agencement - Disposition des outillages, des produits par rapport au poste et à l'opérateur - Notions d'ergonomie de circuits, de déplacement minimal 	INDIQUER les critères relatifs à l'agencement d'un poste de travail à l'atelier ou sur le chantier

S.3.2. Les conditions de production		
UP1	Fabrication : <ul style="list-style-type: none"> - Notions d'organigramme de l'entreprise - Travail unitaire ou de petite série - Principes d'optimisation et de division du travail - Notions de production, de productivité Coût de production : <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses fixes ou variables, matières, fournitures, main d'œuvre - Dépenses indirectes fixes ou variables : charges sociales, frais généraux, investissement 	DIFFÉRENCIER les tâches et fonctions de chaque opérateur
		DISTINGUER les principaux éléments entrant dans un coût de production

SAVOIRS ASSOCIÉS

S3 Les méthodes

S. 3.3. Le contact avec la clientèle et la livraison

<p>UP1 UP2</p>	<p>L'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports avec le client - Attitude et comportement <p>Le transport et la manutention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Livraison du mobilier - Transport des matériels - Manutention (déplacement de meubles, d'objets, de matériels) 	<p>INDIQUER l'attitude à adopter selon les circonstances</p> <p>ÉNONCER les règles et principes concernant le transport et la manutention des meubles et des matériels</p> <p>IDENTIFIER selon les lieux, les différentes possibilités d'accès</p> <p>RESPECTER les lieux et les biens</p>
----------------------------------	--	--

S. 3.4. La prévention

<p>UP1 UP2</p>	<p>Les facteurs de risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manipulation au poste de travail et en hauteur - Déplacements de l'intervenant - Manutention - Produits toxiques - Machines portatives électriques et pneumatiques - Matériels mécanisés - Outillage à main <p>La symbolisation relative à la sécurité</p>	<p>ÉNUMÉRER et EXPLICITER les principales consignes de prévention, d'hygiène et de sécurité</p> <p>DÉCODER les pictogrammes</p> <p>INDIQUER les conduites à tenir en cas d'accident</p>
----------------------------------	---	---

SAVOIRS ASSOCIÉS

S4	Les représentations et la communication graphique
-----------	--

	Connaissances	Niveau d'exigence
S.4.1. Les moyens d'expression graphique et informatique		
UP1	<p>La représentation normalisée</p> <ul style="list-style-type: none"> - les vues, les coupes, les sections <p>La représentation normalisée :</p> <p>Les documents techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - catalogues - fiches techniques - nomenclatures <p>Les outils informatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - logiciels, - base de données <p>Les principes généraux des outils DAO</p> <p>L'auto-documentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - ouvrages et magazines spécialisés - internet, intranet 	<p>IDENTIFIER et EXPLOITER les codes, symboles et conventions de représentation en usage</p> <p>TRADUIRE les représentations, les symboles</p> <p>IDENTIFIER les éléments, les correspondances, les caractéristiques (géométriques, dimensionnelles...) à l'aide des représentations traditionnelles et numériques</p> <p>UTILISER les moyens de représentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - croquis, plans <p>DÉCODER et EXPLOITER les nomenclatures, les documents techniques et normatifs</p> <p>EXPLOITER les différentes sources d'information</p>

SAVOIRS ASSOCIÉS

S5 Le contrôle – la qualité

Connaissances		Niveau d'exigence
S.5.1. Les moyens de contrôle		
UP1 UP2	<p>Le contrôle visuel, ergonomique et esthétique</p> <p>Le contrôle dimensionnel, géométrique et symétrique</p>	DÉTECTER et ÉNONCER les défauts ou malfaçons

S.5.2. La gestion de la qualité		
UP1 UP2	<p>La responsabilisation en vue de l'obtention de la qualité</p> <p>La notion d'indicateur de qualité</p>	<p>INDIQUER les contrôles à effectuer en autonomie, en cours de fabrication pour assurer la qualité du produit</p> <p>INDIQUER les principales causes d'altération de la qualité</p>

SAVOIRS ASSOCIÉS

S6	ARTS APPLIQUÉS
-----------	-----------------------

Connaissance		Niveau d'exigence
S.6.1. L'analyse formelle et stylistique		
UP1	<p>Le vocabulaire général de définition des éléments constituant un ensemble (mobilier, décor...)</p> <p>Les notions essentielles de chronologie de l'antiquité à nos jours</p> <p>L'étude des principaux styles et tendances du XVIIème siècle aux années 1930, en associant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'approche des courants et tendances artistiques correspondants (architecture, arts plastiques, arts appliqués...) - les rapports : forme/matière/technique de construction <p>La sensibilisation à quelques pratiques régionales</p>	<p>UTILISER la terminologie adaptée</p> <p>RESITUER un meuble, un décor français dans son contexte historique</p> <p>IDENTIFIER les styles de mobiliers et décors français de référence</p> <p>RENDRE COMPTE des sources d'inspiration, des rapports avec l'activité artistique, architecturale, socio – économique...</p> <p>RELEVER à l'aide de croquis et d'annotations des caractéristiques esthétiques, fonctionnelles, technologiques..., à partir de données réelles ou iconographiques</p> <p>ÉTABLIR des relations stylistiques, esthétiques...</p> <p>RELEVER à l'aide de croquis et d'annotations les variations formelles</p>

S.6.2. Les pratiques documentaires		
UP1	<p>l'exploitation d'une documentation imposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte des données (contexte, cible) des contraintes (cahier des charges, conditions de réalisation...) - organisation, classification des éléments <p>La recherche de documentation complémentaire à un thème donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation méthodologique (anticipation, extrapolation, transfert...) - mise en œuvre des ressources documentaires traditionnelles (CDI, bibliothèques, musées...) et numériques (CDRom, intranet, internet) 	<p>IDENTIFIER les sources d'information</p> <p>DISTINGUER et CLASSER les informations</p> <p>ANALYSER et SÉLECTIONNER les informations esthétiques nécessaires en fonction de la demande</p> <p>CONSTITUER des références et ILLUSTRER la réponse donnée</p> <p>DIVERSIFIER les recherches</p> <p>UTILISER les moyens traditionnels et numériques</p>

SAVOIRS ASSOCIÉS

S6	ARTS APPLIQUÉS	
Connaissances		Niveau d'exigence
S.6.3. La mise au point esthétique d'une proposition		
UP1	<p>Les éléments constitutifs d'une recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la destination, la fonction du produit - le cahier des charges - les contraintes esthétiques et techniques - les références culturelles - les documentations... <p>Les techniques d'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expérimentation (manipulation des données) - variétés et organisation des recherches - communication graphique et mise en page d'une démarche simple <p>Les techniques de représentation et d'expression</p> <ul style="list-style-type: none"> - combinaisons des moyens plastiques, graphiques, techniques, numériques... - notions de rendu de formes, couleurs, matières, textures... - choix et adaptation des phénomènes perspectifs entraînant des modifications d'apparence - influence de la lumière sur les volumes, les matières... 	<p>ANALYSER et RESPECTER les données de la demande CHOISIR les références utiles et nécessaires</p> <p>RECHERCHER, COMPARER, CHOISIR et PROPOSER une ou des solutions esthétiques et techniques</p> <p>GÉRER la mise en page des éléments (schémas, croquis, volumes, annotations...)</p> <p>ADAPTER une technique graphique cohérente avec le meuble, le décor, les matières à représenter</p> <p>TRADUIRE les principales déformations induites par le volume et l'angle de vue</p> <p>TRADUIRE de manière expressive une observation ou une intention</p>
S.6.4 L'analyse d'un résultat		
UP1 UP2	<p>La démarche et la communication graphique (lisibilité, plasticité...)</p> <p>La construction d'un compte rendu oral (structure, repères, critères...)</p> <p>L'analyse et la prise en compte des propositions d'autrui, réalisées dans des conditions identiques</p>	<p>JUSTIFIER SES CHOIX</p> <p>PRÉSENTER oralement son projet</p> <p>ORGANISER ET EXPOSER une critique à partir d'éléments déterminés</p>

ANNEXE II

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

1- Objectifs :

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève, à l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoirs-faire et de savoirs-être. Ces compétences sont répertoriées dans le référentiel de certification.

Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles

Pour les diplômes du secteur professionnel des métiers d'art de l'ameublement, la période de formation en milieu professionnel permet d'exercer des activités en situation de production et/ou d'intervenir sur des ouvrages ou produits existants

2- Durée et modalités :

2-1 Candidats relevant de la voie scolaire :

Pour les C.A.P du secteur professionnel des métiers d'art de l'ameublement, préparés par la voie scolaire, la durée de formation en milieu professionnel est de 12 semaines sur un cycle de 2 années

Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation.

Un candidat qui, pour une raison de force majeure dûment constatée, n'a pu effectuer ses périodes de formation en milieu professionnel peut être autorisé par le recteur à se présenter à l'examen, le jury étant tenu informé de sa situation.

Le choix des dates des périodes de formation en milieu professionnel est laissé à l'initiative de l'établissement, en concertation avec les milieux professionnels et les conseillers de l'enseignement technologique, pour tenir compte des conditions locales.

Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs définis ci-dessus.

La recherche de l'entreprise d'accueil est assurée par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000, B.O. n° 25 du 29 juin 2000).

La période de formation en milieu professionnel doit faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement où ils sont scolarisés. La convention est établie conformément à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 - B.O. n° 38 du 24 octobre 1996, modifiée par la note DESCO A7 n° 0259 du 13 juillet 2001. La convention comprend une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des périodes de formation en milieu professionnel.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié.

L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

2.2. Candidats relevant de la voie de l'apprentissage :

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions du code du travail.

Le document de liaison établi par le centre de formation d'apprentis en concertation avec le conseiller de l'enseignement technologique et les représentants locaux du secteur professionnel des métiers d'art de l'ameublement précise les modalités et le contenu de la formation en milieu professionnel. Les activités confiées à l'apprenti doivent respecter les objectifs définis ci-dessus, paragraphe 1.

2.3. Candidats relevant de la voie de la formation continue :

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de douze semaines.

Toutefois, les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

ANNEXE IV

Définition des épreuves

ÉPREUVE EP1 : Analyse d'une situation professionnelle

UP1
Coef. : 4

Finalités de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant une analyse stylistique, esthétique et technologique d'un ouvrage réel ou figuré et de son contexte, d'en déduire les informations utiles à la préparation du travail qui lui sera confié.

Elle s'articule à partir d'un dossier établi conjointement avec les professeurs d'arts appliqués et les professeurs d'enseignement professionnel.

Cette épreuve doit mettre en évidence les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- Prendre connaissance du travail à réaliser
- Relever les informations pertinentes (esthétiques, techniques, architecturales...) dans l'environnement de l'ouvrage
- Identifier des relations stylistiques, historiques
- Décoder des dessins de définition
- Proposer des solutions esthétiques et techniques en adéquation avec le cahier des charges et les moyens de fabrication
- Communiquer les informations techniques et les observations

Modes d'évaluation :

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF) soit par épreuve ponctuelle.

Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées UP1 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés. Elle comprend trois parties qui s'articulent avec un même ouvrage (réel ou figuré) d'étude.

1 – ANALYSE FORMELLE ET STYLISTIQUE

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir de documents historiques et/ou contemporains, de situer, d'analyser, de comparer l'ouvrage.

L'analyse formelle et stylistique porte sur les généralités et particularités des styles de mobiliers et décors français en relation avec l'architecture, l'ornementation, les techniques utilisées, les artistes ayant marqué leur époque...

Des croquis et annotations doivent compléter l'étude.

Les compétences particulièrement visées sont :

- C1.01 : Collecter des informations
- C1.02 : Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques
- C4.2 : Émettre et recevoir des informations graphiquement et par écrit

Évaluation :

On prendra particulièrement en compte :

- la justesse des références stylistiques et historiques
- la pertinence des éléments choisis pour établir des relations
- la qualité formelle et plastique des relevés
- la lisibilité et l'organisation des planches de rendu

2 – RÉALISATION GRAPHIQUE

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'un ensemble de documents décrivant l'ouvrage, de procéder à une analyse (formes, couleurs, matières, textures...) le conduisant à proposer des solutions esthétiques dans une ou des conditions déterminé(es) : rapport forme - fonction, ligne de produit, produit et agencement, déclinaison...

Les compétences particulièrement visées sont :

- C1.01 : Collecter des informations
- C1.02 : Décoder et analyser des documents esthétiques et techniques
- C2.02 : Élaborer une solution esthétique et technique
- C4.1 : S'exprimer oralement, graphiquement et par écrit

Évaluation :

On prendra particulièrement en compte :

- l'identification et l'exploitation des documents de référence (croquis, photographies, relevés, maquettes, fiches techniques) et les bases de données (iconographiques, techniques)
- le relevé d'informations et son usage
- la mise au point et/ou l'adaptation d'un projet d'art appliqué portant sur tout ou partie d'un élément mobilier
- la traduction d'une proposition en utilisant le graphisme (couleurs, matières, textures, croquis perspectif)
- la lisibilité des planches de rendu

3 - ANALYSE TECHNIQUE ET PRÉPARATION

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'un ensemble de documents sur l'ouvrage et/ou une partie d'ouvrage (cahier des charges, fiches techniques...), de procéder à une analyse le conduisant à reconnaître des particularités technologiques, à proposer des solutions techniques, à en déduire une méthode de fabrication et à concevoir son poste de travail.

Le sujet comporte et s'appuie sur un « dossier d'exécution des ouvrages ». Celui ci est constitué des documents contractuels, écrits et graphiques, qui précisent les caractéristiques esthétiques et techniques :

- plan d'ensemble
- dossier technique et définition esthétique de l'ouvrage
- documentation ressources
- fiches techniques relatives à des matériaux et matériels
- consignes de travail...

Les compétences particulièrement visées sont :

- C1. 01 : Collecter des informations
- C1. 02 : Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques
- C2. 02 : Élaborer une solution esthétique et technique
- C2. 03 : Établir des métrages et quantités
- C2. 04 : Organiser le poste de travail

Évaluation :

On prendra particulièrement en compte

- la pertinence des solutions technologiques proposées
- l'adaptation du poste de travail
- la méthode retenue
- le respect des consignes de sécurité
- la qualité des documents produits (lisibilité, organisation)

I : Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation comprend trois situations d'évaluation, organisées par l'établissement de formation. Elles sont organisées lors des activités habituelles de formation professionnelle. Elles s'intègrent dans la progression pédagogique prévue et correspondent au calendrier supposé le mieux adapté aux acquisitions des différentes compétences terminales de l'unité professionnelle UP1.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La participation de professionnels est nécessaire.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé.

La note définitive est délivrée par le jury.

Situation 1

ANALYSE FORMELLE ET STYLISTIQUE : 1 heure 30 à 2 heures (sur 20 points)

Situation 2

RÉALISATION GRAPHIQUE : entre 2 et 3 heures (sur 20 points)

Selon les supports d'étude et les attendus, elle peut être déclinée en 2 séquences.

Situation 3

ANALYSE TECHNIQUE ET PRÉPARATION : entre 2 et 3 heures (sur 40 points)

Selon les supports d'étude et les attendus, elle peut être déclinée en 2 séquences.

II : Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'analyse d'une situation professionnelle a une durée globale de 7h et comprend trois parties constitutives :

1) ANALYSE FORMELLE ET STYLISTIQUE : durée 1heure 30 (sur 20 points)

Elle se déroule obligatoirement en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

2) RÉALISATION GRAPHIQUE : durée 3 heures (sur 20 points)

Elle se déroule obligatoirement en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

3) ANALYSE TECHNIQUE ET PRÉPARATION : durée 2 heure 30 (sur 40 points)

Elle se déroule obligatoirement en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

ÉPREUVE EP2 : Réalisation d'ouvrages

UP2

Coef. : 9 (dont coef 1 pour la VSP)

Finalités de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la réalisation d'une garniture (siège, lit...) obtenue selon des méthodes et matériaux traditionnels, significatifs de la pratique de base attendue par la profession.

Le candidat est conduit, à partir de documents définissant les ouvrages (ou parties d'ouvrage) et des moyens matériels fournis, à organiser matériellement son poste de travail, à réaliser tout ou partie des ouvrages.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes : fonction préparation, fonction réalisation.

Mode d'évaluation :

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF) soit par épreuve ponctuelle.

Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences professionnelles terminales repérées UP2 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

C2.04 : Organiser le poste de travail

C3.01 : Assurer les protections des produits

C3.02 : Préparer, tracer les supports et débiter les matières d'œuvres

C3.03 : Effectuer les opérations de garnissage

C3.04 : Couper, couvrir et assurer les finitions

C3.05 : Transcrire, dessiner et exécuter un drapé

C3.06 : Contrôler le produit

Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la bonne organisation du poste de travail
- la bonne utilisation des moyens
- la conformité de l'ouvrage réalisé avec sa définition
- l'aspect général de l'ouvrage
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité

1) Évaluation par contrôle en cours de formation

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les enseignants de l'établissement. L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième année de la formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en formation continue) et une situation d'évaluation dans l'entreprise au cours d'une ou des période (s) de formation en milieu professionnel.

La proposition d'une note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et des professionnels associés.

La note définitive est délivrée par le jury.

Situations d'évaluation en centre de formation

Elles sont organisées dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elles s'intègrent dans la progression pédagogique prévue et correspondent au calendrier supposé le mieux adapté aux acquisitions des différentes compétences terminales de l'unité professionnelle UP2.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les enseignants de l'établissement.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé, établi par les correcteurs.

Séquence 1

RÉALISATION D'UNE GARNITURE : entre 18 et 20 heures (sur 100 points)

La situation se décline en séquences nécessaires et suffisantes pour réaliser une opération de garnissage traditionnel dans le délai prévu par le règlement d'examen. La participation de professionnels est nécessaire durant la dernière séquence de la situation.

Séquence 2

COUPE ET DÉCOR : entre 1 heure 30 et 2 heures (sur 20 points)

La compétence C3.05 est l'objet d'une séquence spécifique. Elle est complémentaire à la situation de réalisation d'une garniture.

Situation d'évaluation en milieu professionnel (sur 40 points)

Elle comporte deux séquences d'évaluation d'égale importance, qui s'articulent en complément de celles menées dans le centre de formation. Contractées avec le chef d'entreprise ou le tuteur à partir d'activités repérées dans l'entreprise, les situations font chacune l'objet d'un document.

Les évaluations s'appuient sur des critères et des exigences établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée dans l'entreprise par le tuteur et un enseignant du domaine professionnel. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la dernière période de formation en entreprise.

1) Évaluation par épreuve ponctuelle

La durée maximale ne doit pas dépasser 22 h. La présence d'une partie des correcteurs (formateurs et professionnels) est indispensable.

1) RÉALISATION D'UNE GARNITURE : 20 heures (sur 120 points)

Elle aboutit à la réalisation complète de la garniture traditionnelle d'un siège.

Entretien professionnel : 20 minutes (sur 20 points)

(La durée de l'entretien est comprise dans l'horaire affecté à la réalisation d'une garniture).

Selon un ordre de passage établi par les centres d'examen et au cours de l'épreuve de réalisation d'une garniture, chaque candidat est interrogé oralement. L'entretien de l'élève est conduit par deux membres de l'équipe de correction (enseignant et professionnel).

Les questions posées peuvent être variables entre les candidats. Elles seront toutes orientées à partir de la fabrication en cours (méthode, pratique du candidat...) et selon des hypothèses sur les choix des matériaux, des finitions... Les centres d'examen fourniront aux responsables des entretiens les documentations complémentaires nécessaires.

Chaque entretien fera l'objet d'une fiche comprenant le résumé des questions posées, l'appréciation générale de l'oral du candidat et la note proposée au jury.

2) COUPE ET DÉCOR : 2 heures (sur 20 points)

Elle consiste en la fabrication d'un élément de finition. Cette épreuve porte sur la compétence C3.05. Elle est complémentaire à la situation de réalisation d'une garniture.

Vie sociale et professionnelle

Son évaluation est intégrée à l'épreuve EP2. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve de vie sociale et professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

A) Contrôle en cours de formation :

Il se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

1) Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points :

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties :

1ère partie : Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points.

Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

2^{ème} partie : Un travail personnel écrit noté sur 7 points.

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de 2 pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action ;
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2) *Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points :*

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

B) Épreuve ponctuelle écrite – 1 heure :

Le sujet comporte une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesure de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général).

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie permet d'apprécier :

Les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;

Les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;

Les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation:

Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

A) Première situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc... ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Deuxième partie (histoire-géographie) :

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Deuxième partie (histoire-géographie) :

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie

Évaluation par épreuve ponctuelle

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français) : 2 heures

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension). Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ; soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie) : 15 mn

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG 2 MATHÉMATIQUES - SCIENCES

coefficient 2

UG 2

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général)

L'épreuve de mathématiques - sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique - chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

Objectifs

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

- D'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;
- D'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- De vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
- D'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

Modes d'évaluation:

→ Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat avant la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie :

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Deuxième partie :

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- De mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- D'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- De mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- D'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- De rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ Évaluation par épreuve ponctuelle

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties

Première partie:

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- A montrer ses connaissances ;
- A relever des observations pertinentes ;
- A organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.
-

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- D'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;

L'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;

L'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG 3 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

coefficient 1

UG 3

Arrêté du 25 septembre 2002 fixant le programme d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les certificats d'aptitude professionnelles, les brevets d'études professionnelles et les baccalauréats professionnels.

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

EG 4 LANGUE VIVANTE

CCF ou épreuve orale : 20 mn

UG 4

Arrêté du 8 juillet 2003 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les CAP.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

MODES D'ÉVALUATION

I CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION –

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation, d'une durée maximum de 20 minutes chacune, notées chacune sur 20 et choisies par l'enseignant évaluateur parmi les trois possibilités suivantes :

- A. Compréhension de l'écrit / Expression écrite,
- B. Compréhension de l'oral,
- C. Compréhension de l'écrit / Expression orale.

Une proposition de note est établie, qui résulte de la moyenne des deux notes obtenues.

La note définitive est délivrée par le jury.

A – Compréhension de l'écrit / expression écrite

A partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais de réponses en langue étrangère à des questions en langue étrangère portant sur le support.

B – Compréhension de l'oral

A partir d'un support audio-oral ou audio-visuel n'excédant pas quarante cinq secondes, entendu et/ou visionné trois fois, l'aptitude à comprendre le message sera évaluée par le biais de :

- soit un QCM en français,
- soit des réponses en français à des questions en français,
- soit un compte rendu en français des informations essentielles du support.

C – Compréhension de l'écrit / expression orale

A partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais d'un compte-rendu oral en langue étrangère ou de réponses orales en langue étrangère à des questions écrites en langue étrangère portant sur le support.

II ÉPREUVE PONCTUELLE -

Épreuve orale ; durée : 20 minutes – Préparation : 20 minutes.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant:

- soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image),
- soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

ÉPREUVE FACULTATIVE ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général).

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne.

Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation repose sur la constitution et la présentation par le candidat d'un dossier permettant aux évaluateurs d'apprécier son parcours et ses résultats.

L'évaluation s'effectue lors de la dernière année de formation, au cours de deux situations successives et complémentaires qui sont de poids égal :

Dans les deux situations, l'évaluation est assurée par l'enseignant d'arts appliqués ayant assuré la formation dans la discipline et dans la mesure du possible, par le partenaire ayant participé à la formation dans l'ensemble optionnel.

Une proposition de note est établie, sur 20 points, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation (à mi-parcours) : notée sur 10 points

Le candidat constitue un dossier de synthèse sur un thème qu'il a choisi.

Ce dossier, réalisé dans le cadre de l'enseignement et dans le temps scolaire comprend :

- D'une part, une étude concernant l'ensemble commun obligatoire du programme et portant sur l'un des trois domaines du design : de "produit", de "communication", d'"espace et d'environnement";
- D'autre part, une étude concernant l'ensemble optionnel et portant sur l'une des quatre options.

Les deux parties du dossier peuvent être mises en relation.

Limité à 10 feuillets au format A4, le dossier est composé :

- D'une recherche documentaire (textes, photographies, références, etc...) ;
- De productions issues des observations personnelles du candidat (croquis, photographies, images numériques, etc.) et de textes brefs.

L'évaluation prend en compte :

- La collecte, le choix, le classement et la hiérarchisation de l'information qui doivent être méthodiques ;
- L'exploration de la documentation qui doit être sélective et analytique.

Deuxième situation d'évaluation (en fin de formation) : notée sur 10 points

En s'appuyant sur le dossier de synthèse réalisé précédemment, le candidat poursuit l'étude dans les mêmes conditions par des recherches personnelles (esquisses, documents visuels rendant compte d'un projet de réalisation) traitant d'une question limitée, définie en accord avec le professeur d'arts appliqués, et éventuellement, avec le partenaire de l'ensemble optionnel.

Cette partie est limitée à 5 feuillets au format A3 maximum.

Le dossier ainsi complété est présenté oralement par le candidat aux évaluateurs au cours d'un entretien d'une durée maximale de 10 minutes.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- Que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées ;
- Que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond à un cahier des charges limité;
- Que les choix sont justifiés ;
- Que la présentation est claire, exprimée dans un langage correct et précis, utilisant le vocabulaire technique approprié.

Évaluation par épreuve ponctuelle – durée 1h30

Le sujet est composé d'un ensemble de documents visuels, assorti de consignes précises.

Dans une première phase, le candidat produit une analyse écrite et graphique de la documentation fournie. En s'appuyant sur cette analyse, le candidat produit ensuite une réalisation bidimensionnelle simple, située dans le champ des arts appliqués mis en relation avec l'un des quatre domaines de l'ensemble optionnel, au choix du candidat.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- Que l'exploration de la documentation est sélective, analytique et graphiquement expressive ;
- Que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées;
- Que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond au cahier des charges.

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE TAPISSIER-TAPISSIÈRE D'AMEUBLEMENT EN SIÈGE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités)	
			Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Formation professionnelle continue (établissements privés) enseignement à distance – candidats libres	
ÉPREUVES	Unités	Coeff	MODE	MODE	DURÉE

UNITÉS PROFESSIONNELLES

EP1 – Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF*	Ponctuelle écrite	7h
EP2 –Réalisation d'ouvrages	UP2	9(1)	CCF	Ponctuelle pratique	23h (2)

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

EG1- Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 – Mathématiques- sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
EG4 – Langue vivante (3)	UG4	1	CCF	Ponctuelle orale	20 mn
EF – Arts appliqués et cultures artistiques (4)	UF		CCF	Ponctuelle écrite et pratique	1h30

* contrôle en cours de formation

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont une heure pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.

(4) Seuls les points au dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

Lexique

LEXIQUE

Ce lexique ne s'impose pas comme étant des définitions arrêtées, il propose des indications pour favoriser la compréhension des terminologies techniques du métier au lecteur non initié

Boutonné (garniture)

Garniture tendue dont la couverture, est agrémentée de boutons

Blanc (mise en)

Opération qui consiste à recouvrir la garniture d'une toile blanche

Capitonée (garniture)

Garniture composée de creux et de bosses maintenue par des boutons

Carcasse (fût)

Structure de siège ou de lit

Chanfrein

Angle à 45° obtenu à l'aide d'une râpe, pour les fixations du rabattage

Chute

Élément de draperie tombant, placé dans un décor

Couverture

Action de recouvrir l'ensemble de la garniture par une étoffe

Cuvette (garniture)

Garniture en creux servant à recevoir un coussin ou autre matériaux de remplissage

Emballage

Action d'envelopper et de mettre en forme le crin avant le point de fond

Entoilage

Etoffe tendue sur le dossier extérieur d'un siège

Feston

Élément de décor drapé

Finition

Clous, galons, franges ou moyens divers destinés à dissimuler une fixation et renforcer l'aspect décoratif de la couverture d'un siège

Garniture

Ensemble de matériaux de remplissage façonnés de manière à assurer le confort et l'esthétique d'une carcasse de siège

Guindage

Maintient des ressorts à l'aide de cordes tendues et nouées

Piquée tendue à l'ancienne

Façon de garnir un siège antérieur au début du XIX^{ème} siècle (sans ressorts)

Rabattage

Opération qui consiste à fixer définitivement la toile d'embourrure sur les chanfrein ou feuillure

Taquet

Petites pièces de bois fixer autour des montants de dossier et supports d'accotoirs destinées à recevoir la fixation des toiles de garnissage et étoffes

Toile d'embourrure

Toile de jute destinée à envelopper les fibres de garnissage végétales ou animales

ANNEXE V

Tableau de correspondances d’épreuves et d’unités

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

<p>Certificat d'aptitude professionnelle Tapisserie d'ameublement – garniture – décor</p> <p>(arrêté du 31/7/1990 modifié par arrêté du 7/1/1992)</p> <p>dernière session 2006</p>	<p>Certificat d'aptitude professionnelle Tapissier-tapissière d'ameublement en siège</p> <p>(défini par le présent arrêté)</p> <p>première session 2007</p>
<p>Domaine professionnel / UT (1)</p>	<p>Ensemble des unités professionnelles</p>
<p>EP1+ EP3 Technologie – Prévention + art appliqué et histoire de l'art(2)</p>	<p>UP1. Analyse d'un ouvrage</p>
<p>EP2. Mise en œuvre (3)</p>	<p>UP2. Réalisation d'un ouvrage (3)</p>
<p>UG1. Français et Histoire - Géographie</p>	<p>UG1. Français et Histoire - Géographie</p>
<p>UG2. Mathématiques- Sciences</p>	<p>UG2. Mathématiques - Sciences</p>
<p>UG3. Éducation physique et sportive</p>	<p>UG3. Éducation physique et sportive</p>

A la demande du candidat et pendant la durée de validité des notes :

- (1) La note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, obtenue au domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 31 juillet 1990 modifié peut être reportée sur l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

Le titulaire de l'unité terminale (UT) du domaine professionnel du diplôme régi par l'arrêté du 31 juillet 1990 modifié est dispensé de l'évaluation de l'ensemble des unités professionnelles du diplôme régi par le présent arrêté.

- (2) Les notes obtenues aux épreuves EP1 et EP3 du diplôme régi par l'arrêté du 31 juillet 1990 modifié, affectées de leur coefficient donnent lieu au calcul d'une note moyenne qui est reportée sur l'unité UP1 du diplôme régi par le présent arrêté.
- (3) Lorsque la note reportée sur l'unité UP2 définie par le présent arrêté est antérieure à 2005, elle est affectée du coefficient total de cette unité incluant celui de la vie sociale et professionnelle.

NB : A compter du 1^{er} septembre 2002, toute note obtenue aux épreuves peut être conservée (décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP).

Le report des notes d'enseignement général obtenues avant 2005 est régi par les dispositions de l'arrêté du 17/6/2003 relatif aux unités générales du CAP.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des enseignements et des formations

Sous direction des formations professionnelles

Bureau de la réglementation
des diplômes professionnels

Arrêté du 30 juin 2008 relatif aux diplômes
professionnels relevant de l'obligation de formation à
l'accessibilité du cadre bâti aux personnes
handicapées délivrés par le ministre chargé de
l'éducation

NORMEN E 0815938 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R.335-48 à R.335-50;

VU la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 41;

VU le décret n° 2007-436 du 25 mars 2007 relatif à la formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées pris en application de l'article 41-V de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et modifiant le code de l'éducation;

VU l'avis des commissions professionnelles consultatives de la métallurgie, du bâtiment et travaux publics, du bois et dérivés et des arts appliqués;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 20 mars 2008,

A R R E T E

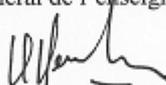
Article 1er – Les spécialités de diplômes concernées par l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, sont fixées dans l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 – Les référentiels de certification pour les diplômes listés ci-dessus sont complétés par les dispositions figurant dans l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 2008

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Louis NEMBRINI

Journal officiel du 30 juillet 2008

Nota : Le présent arrêté et ses annexes seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale du 4 septembre 2008, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc/>

ANNEXE I

DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Groupe 1 : EXECUTION ET REALISATION (niveau V)

BEP	BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES (234)
BEP	FINITION (233)
BEP	METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE (255)
BEP	TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES (227)
BEP	TECHNIQUES DES METAUX, DU VERRE ET DES MATERIAUX DE SYNTHESE DU BATIMENT (233)
BEP	TECHNIQUES DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (227)
BEP	TECHNIQUES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT (232)
BEP	TRAVAUX PUBLICS (231)
CAP	CARRELEUR MOSAISTE (233)
CAP	CHARPENTIER BOIS (234)
CAP	CONSTRUCTEUR BOIS (234)
CAP	CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
CAP	CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT (232)
CAP	CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART (231)
CAP	COUVREUR (232)
CAP	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES TECHNIQUES (255)
CAP	ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
CAP	FROID ET CLIMATISATION (227)
CAP	INSTALLATEUR SANITAIRE (233)
CAP	INSTALLATEUR THERMIQUE (227)
CAP	MACON (232)
CAP	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES (230)
CAP	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT (234)
CAP	MENUISIER INSTALLATEUR (234)
CAP	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE (255)
CAP	MONTEUR DE CONSTRUCTIONS MOBILES (320)
CAP	MONTEUR EN CHAPITEAUX (323)
CAP	PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT (233)
CAP	PLATRIER-PLAQUISTE (233)
CAP	SERRURIER METALLIER (254)
CAP	SOLIER-MOQUETTISTE (233)
CAP	TAILLEUR DE PIERRE- MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION (232)
CAP	ACCESSOIRISTE REALISATEUR (323)
CAP	CANNAGE ET PAILLAGE EN AMEUBLEMENT (234)
CAP	EBENISTE (234)
CAP	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE, option VITRAILLISTE (224)
CAP	FERRONNIER (254)
CAP	STAFFEUR ORNEMANISTE (233)
CAP	TAPISSIER- TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT (242)
CAP	VANNERIE (234)
MC5	PARQUETEUR (234)
MC5	PLAQUISTE (233)
MC5	ZINGUERIE (232)

Groupe 2 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau V)

CAP	SIGNALETIQUE ENSEIGNE DECOR (322)
CAP	DESSINATEUR D'EXECUTION EN COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BEP	INSTALLATEUR CONSEIL EN EQUIPEMENT ELECTROMENAGER (255)
BEP	TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT (230)
BEP	TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (231)

Groupe 3 : EXECUTION ET REALISATION (niveau IV)

BAC PRO AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT (233)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option EBENISTE (234)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option ARTS DE LA PIERRE (232)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option HORLOGERIE (251)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART, option TAPISSIER D'AMEUBLEMENT (242)
BAC PRO ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS (255)
BAC PRO EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES (227)
BAC PRO HYGIENE-ENVIRONNEMENT (343)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT : ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT: METALLERIE (254)
BAC PRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS (234)
BAC PRO TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN DU BATIMENT: ORGANISATION ET REALISATION DU GROS-OEUVRE (232)
BAC PRO TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (255)
BAC PRO TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (234)
BAC PRO TRAVAUX PUBLICS (231)
BMA EBENISTE (234)
BMA ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE (222)
BMA CERAMIQUE (224)
BMA GRAPHISME ET DECOR (233)
BMA VOLUMES STAFF ET MATERIAUX ASSOCIES (233)
BP AMEUBLEMENT option TAPISSERIE DECORATION (241)
BP CARRELAGE MOSAIQUE (233)
BP CHARPENTIER (234)
BP CONSTRUCTION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BP COUVREUR (232)
BP ELECTROTECHNIQUE OPTION B : DISTRIBUTION (255)
BP EQUIPEMENTS SANITAIRES (233)
BP ETANCHEITE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
BP INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (255)
BP MACON (232)
BP MENUISIER (234)
BP METIERS DE LA PIERRE (232)
BP METIERS DE LA PISCINE (232)
BP MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATISATION (227)
BP MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE (227)
BP PEINTURE REVETEMENTS (233)
BP PLATRERIE-PLAQUE (233)
BP SERRURERIE-METALLERIE (254)
MC4 PEINTURE DECORATION (233)
MC4 RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL OPTION : GROS OEUVRE (232)
MC4 TECHNICIEN ASCENSORISTE (227)
DIP TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE (242)

Groupe 4 : ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau IV)

BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ETUDES ET ECONOMIE (230)
BAC PRO TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ASSISTANT EN ARCHITECTURE (230)
BAC PRO INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI (230)
BAC PRO TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE (231)
BAC PRO ARTISANAT ET METIERS D'ART , option COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BT DESSINATEUR EN ARTS APPLIQUES (233)
BT DESSINATEUR MAQUETTISTE, option ARTS GRAPHIQUES (322)

ANNEXE II

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AUX REFERENTIELS DE CERTIFICATION POUR LES DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Diplômes figurant dans le groupe 1 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à réaliser l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, fonctionnalités, ...).

Il n'intervient pas sur la définition de l'ouvrage, mais il doit avoir connaissance de l'existence des réglementations.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti - Les différents types de handicaps - Notion d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées et d'usage des équipements	- Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité

Diplômes figurant dans le groupe 2 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau V visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de définition, à analyser l'ouvrage décrit par les documents fournis en explicitant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...).

Il peut être amené à compléter la définition des ouvrages (dessins complémentaires, avant-métré, ...)

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.	
- Les différents types de handicaps - Conception d'un bâtiment : > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements	- Distinguer les différents types de handicaps. - Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps

Diplômes figurant dans le groupe 3 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à préparer la réalisation de l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...), à faire réaliser l'ouvrage, à contrôler sa réalisation, à préparer sa réception par le représentant du maître d'ouvrage.

Il peut être amené à signaler une non-conformité ou une difficulté de réalisation du projet initial au regard de la réglementation.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes de sa spécialité.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre de la construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Réalisation d'un bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> > réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées > caractéristiques des aménagements et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les différents types de handicaps. - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Justifier le principe de dimensionnement et d'implantation des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité.

Diplômes figurant dans le groupe 4 de l'annexe I

Il s'agit de diplômes de niveau IV visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des esquisses ou avant-projets, à mettre au point les prescriptions de caractéristiques des ouvrages (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...) en réalisant les plans de définition, en justifiant les dispositions constructives proposées.

Il est à même de réaliser les documents de définition de ces ouvrages (dessins, documents descriptifs, avant-métré, ...) et de vérifier la conformité des ouvrages réalisés.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
S.x – Accessibilité du cadre bâti	
<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de handicaps - Caractéristiques et dimensions des locaux et équipements fixes 	<ul style="list-style-type: none"> - Expliciter les exigences réglementaires - Identifier les locaux soumis à la réglementation
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité et adaptabilité des constructions aux personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les dimensions-enveloppes et les aires de manœuvre d'une personne en situation de handicap - Repérer les non-conformités d'un projet
<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité du cadre bâti 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps - Dimensionner et implanter des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité